Expression visuelle du programme d'information et de promotion 2015-2017 en faveur de l'agriculture biologique et de ses produits

CHARTE GRAPHIQUE ET RÈGLES D'UTILISATION







Le programme d'information sur l'agriculture biologique et ses produits 2015-2017

Mis en œuvre par l'Agence BIO avec le cofinancement de l'Union européenne, le programme 2015-2017 sur l'agriculture biologique et ses produits est une nouvelle étape permettant d'informer, de consolider la prise de conscience et de développer le réflexe Bio.

Il comprend un **ensemble cohérent** d'actions : conception et diffusion d'outils d'information, relations presse et publiques, actions médias et web événements fédérateurs, organisation de séminaires et colloques professionnels.

L'objectif final de ce programme est de contribuer au développement le plus harmonieux possible des filières bio : production et consommation sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus : www.agencebio.org

La nouvelle expression visuelle

La nouvelle expression visuelle du programme 2015-2017 a été créée autour de la signature « Manger Bio, le bon calcul » : une formule logique et naturelle, qui renvoie à un choix de consommation durable et à un bon rapport qualité-prix.

Valorisant la diversité des produits bio et de ses filières, les créations sont réalisées sur le concept de l'addition. Les visuels «recettes» invitent notamment les consommateurs à élargir leur panier de produits Bio en s'appuyant sur la mécanique additionnelle : un produit Bio + un produit Bio = un plat Bio.

Chaque visuel se construit comme un rébus en combinant à la fois des images et du texte, pour guider le lecteur vers l'addition finale. Le ton est positif, avec des codes graphiques gais et colorés.

Cette nouvelle expression visuelle a été déclinée sur différents outils (affiches, cartes postales, quirlandes, dépliants, stop-rayons....) afin de sensibiliser les différents publics lors des temps forts et des animations sur l'agriculture biologique tout au long de l'année. Ce « socle de base » est disponible en haute définition sur :

www.agencebio.org/lekiosquebio.

Pourquoi cette charte d'utilisation?

La nouvelle expression visuelle développe une approche créative participative permettant à l'ensemble des acteurs de la Bio. de créer son propre visuel sur l'agriculture biologique et ses produits.

Cette **démarche innovante** est encadrée par cette charte graphique. Elle a été conçue pour vous accompagner dans la conception de vos propres visuels: règles générales, typographie, couleurs, photo, construction graphique...

Les propositions créatives devront être soumises et validées par l'Agence BIO avant toute publication.

sont à votre disposition sur demande auprès de l'Agence BIO

LES 7 PREMIERS VISUELS CRÉÉS



La Bio : le respect de l'environnement



La Bio : une filière de qualité, avec des acteurs engagés à tous les stades



L'agriculture biologique : un engagement global









La diversité des produits bio, pour une alimentation bio variée et équilibrée



Pour toute nouvelle création à partir de la charte graphique, les règles générales suivantes devront être respectées :

- · Le concept créatif ne peut être utilisé que dans le cadre de la campagne d'information et de promotion en faveur de l'agriculture biologique et ses produits 2015-2017.
- · Les messages visent à mettre en avant les spécificités de l'agriculture biologique et des produits de manière rationnelle, positive, pédagogique et non dénigrante.
- Tout projet de visuel doit être validé par l'Agence BIO. Tout utilisateur s'engage à adresser une maquette du projet de visuel à l'Agence BIO, accompagné du formulaire de demande (cf. page 14). L'Agence BIO se réserve le droit de refuser certains projets si la présente charte n'est pas respectée. Une fois validés, les nouveaux visuels pourront être mis à disposition de tous, notamment via le « Kiosque Bio », qui rassemble l'ensemble des outils développés dans le cadre du programme (www.agencebio.org/lekiosquebio).
- Aucun nom d'enseigne ou de marque commerciale ne peut être apposé sur les visuels.
- · Le bandeau institutionnel, comprenant notamment l'emblème européen, le logo de l'Agence BIO, et les mentions complémentaires, est obligatoire.
- · L'utilisateur s'engage à disposer des droits concernant les photographies

utilisées dans le cadre de sa création.

- · L'utilisateur s'engage à respecter les règles en matière de messages sanitaires, conformément à l'article 29 de la loi relative à la politique de santé public du 9 août 2004 (JO 11/08/2004) ainsi que les règles relatives à la loi Evin, le cas échéant (cf. annexe).
- · Le projet créatif ne doit pas inciter à la consommation d'un produit en raison de son origine, conformément au règlement 501/2008 de la Commission du 5 juin 2008 (relatif aux actions d'information cofinancées par l'Union européenne).
- · Doit figurer sur l'ensemble des outils conçus à partir de cette charte graphique le crédit suivant : « Principe créatif réalisé par l'Agence Verte ».

Toute utilisation abusive de cette charte d'utilisation sera passible de poursuites judiciaires.

Eléments et attributs graphiques

Le bloc signature rassemble le logo bio européen et la marque AB, accompagnés de la signature de la campagne. Il est utilisé sur toutes les communications. 2 signatures sont proposées en fonction du type de visuel:

- · «Manger Bio, le bon calcul» s'utilise sur les visuels construits à partir d'une recette.
- · «La Bio, le bon calcul» s'utilise sur les visuels de présentation générale de l'agriculture biologique.

Deux formats sont disponibles : largeur et carré. Le format largeur est à privilégier.

Règles d'utilisation

Il doit être présent sur tous les visuels de la campagne, positionné en fin de page selon une inclinaison de 6°. La taille minimum doit être respectée. Les couleurs, le choix de la typographie, le texte, la mise en page ne doivent pas être modifiés.

Utilisation du texte de la signature

Le texte des signatures «Manger Bio, le bon calcul» et «La Bio. le bon calcul» pourra être repris (hors éléments graphiques et logos de la campagne 2015-2017) sur des supports d'information et de promotion de l'agriculture biologique. Toute utilisation devra faire l'objet d'une validation par l'Agence BIO.















Inclinaison: 6°

Pour toute information complémentaire sur le logo bio européen et la marque AB: www.agencebio.org / Espace pro / Utiliser les logos

Le bandeau institutionnel intègre les logos des financeurs de la campagne :

- · L'emblème européen et la mention « campagne financée avec le concours de l'Union européenne »
- · Le logo de l'Agence BIO
- · La référence au site Internet de l'Agence BIO
- · Le flashcode Agence BIO.

Ce bandeau est obligatoire et ne peut pas être modifié.

Cas particuliers:

Le logo « Printemps BIO » peut être ajouté au bandeau institutionnel pour les supports destinés à promouvoir l'agriculture biologique et ses produits durant le Printemps BIO, première quinzaine de juin (www.labiodes4saisons.eu).

Dans certains cas, il est possible d'ajouter au bandeau institutionnel des logos à caractère non commercial, par exemple : logo d'une collectivité territoriale, d'une association de développement de l'agriculture biologique. Pour toute question à ce sujet, se rapprocher de l'Agence BIO. Chaque projet devra faire l'objet d'une demande spécifique.



Typographie du texte d'accroche

La typographie utilisée pour les accroches des visuels est la TrashHand. Attention: Les "+" et les "=" sont des objets vectoriels qui sont donc importés et gérés comme des images.

Typographie du texte d'accompagnement

La typographie secondaire est la Fira Sans. Elle s'utilise pour les textes (bodycopy) sur les annonces presse, les textes pour dépliants, flyers ou invitations.... Attention, elle ne peut jamais remplacer la typographie TrashHand pour les accroches.

Informations licences et achat de polices

Ces 2 typographies sont gratuites et libres de droit. Elles peuvent être téléchargées via un site fournisseur de typographies :

- type Dafont pour TrashHand http://www.dafont.com/trash-hand.font
- type Google fonts pour Fira Sans https://www.google.com/fonts/ specimen/Fira+Sans

TRASHAND

AB(DEFGHIJKLMNOPQRSTVVWXYZ 0123456789 , ; : ?! a & ()/



Le texte d'accroche composé en TrashHand est toujours colorisé en bleu foncé

FIRA SANS EXTRA LIGHT

ABCDEFGHIIKLMNOPORSTUVWXYZ abcdefghijklmnopgrstuvwxyz 0123456789....;:?!@&()/=-+

Nam et dui convallis, eleifend magna id, placerat elit. Donec aliguam orci sapien, at hendrerit risus pulvinar quis. Quisque quis blandit urna. Nulla id euismod vivamus porta.

FIRA SANS BOLD

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopgrstuvwxyz 0123456789....;:?!@&()/=-+

Nam et dui convallis, eleifend magna id, placerat elit. Donec aliquam orci sapien, at hendrerit risus pulvinar quis. Quisque quis blandit urna. Nulla id euismod vivamus porta.

FIRA SANS EXTRA LIGHT ITALIC

ABCDEFGHIIKLMNOPORSTUVWXYZ abcdefghijklmnoparstuvwxvz 0123456789....;:?.@&()/=-+

Nam et dui convallis, eleifend magna id, placerat elit. Donec aliquam orci sapien, at hendrerit risus pulvinar quis. Quisque quis blandit urna. Nulla id euismod vivamus porta.

FIRA SANS BOLD ITALIC

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefqhijklmnopqrstuvwxyz 0123456789....,::?!@&()/=-+

Nam et dui convallis, eleifend magna id, placerat elit. Donec aliquam orci sapien, at hendrerit risus pulvinar quis. Quisque auis blandit urna. Nulla id euismod vivamus porta.

Règles de composition

Les images des produits, des personnages, des situations, ou des natures mortes (...) sont intégrées au texte en remplaçant les mots qu'elles représentent.

L'ensemble de la composition (texte plus images détourées) doit donner l'impression d'un bloc centré. Bien sûr, les images intégrées au texte influencent la mise en forme. Une ligne peut déborder sur la gauche à condition que celle qui la précède ou lui succède soit, elle, décalée sur la droite, apportant ainsi un équilibre graphique et une impression d'ensemble « centrée » (voir exemples ci-contre).

> La zone texte doit donner l'impression d'être centrée





Le fond de matière



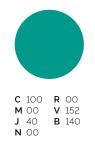
L'image du fond matière (lumière) doit être importée dans le logiciel de mise en page puis colorisée avec l'une des 7 teintes en référence ci-dessous.

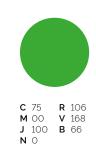
Dans les cas exceptionnels d'utilisation d'un fond via un logiciel ne permettant pas la mise en couleur (Suite Office par exemple), la colorisation du fond matière (lumière) se fera directement sur photoshop.

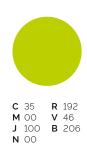
Les couleurs présentées ici doivent toujours être utilisées selon le principe du fond de matière colorée présenté ci-contre. Elles ne doivent jamais être utilisées en aplat.

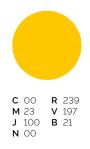


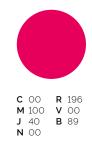
Une des couleurs de la palette suivante

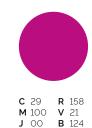




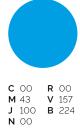








N 00





Les fonds de matière colorés













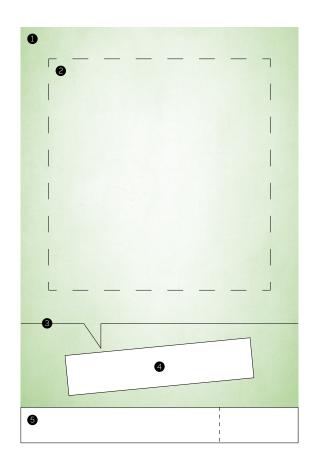


Principes graphiques

La construction des visuels doit toujours être la même et reprendre les principes ci-dessous:

- **1** Fond de matière colorée selon les principes présentés en page 10.
- **2** Espace réservé à l'accroche combinant le texte et les images selon les principes présentés page 9 et page 12.
- **3** La « bulle » est un attribut graphique de singularisation qui est toujours placée entre l'accroche (intégrant les images) et le bloc signature. Cette bulle est transparente Elle est visible grâce à l'ombre qui la soutient. Se référer au fichier In-design joint (à confirmer). Il y a toujours un petit espace entre le pic inférieur de la bulle et le bloc marque incliné à 6°.
- **4** Le bloc signature est à intégrer selon l'inclinaison de 6° comme défini page 6. Le bloc est systématiquement soutenu par son ombre curve (Un seul fichier insécable)
- **5** Le bandeau institutionnel (cf page 7).

Les visuels sont construits exclusivement sur la base d'un format à la française (hauteur). Les formats à l'italienne sont à proscrire





LA CONSTRUCTION DES IMAGES

Principe de montage

Chaque élément image doit être réalisé selon les indications suivantes :

Photo détourée

Détourage le plus précis possible sans contour progressif. Gestion de l'ombre sur un calque ou un fichier séparé.

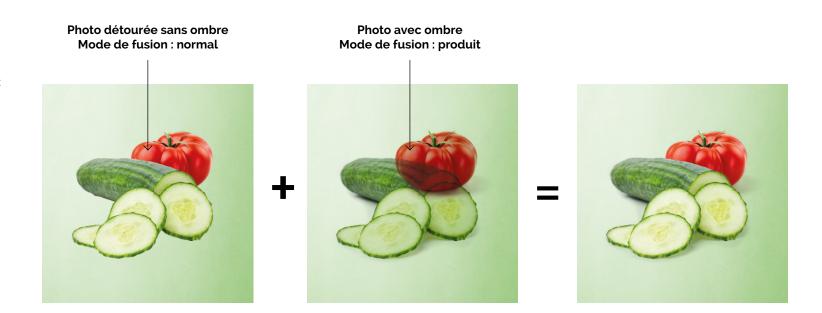
Attention : Il est recommandé, dans le cas de la réalisation de prise de vue, de réaliser celle-ci sur fond blanc pour générer une ombre réaliste et crédible

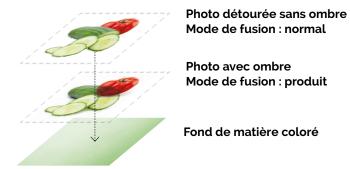
2 Intégration des images

Cette ombre sera ensuite dupliquée sur un fichier propre pour que son intégration dans le fichier de mise en page puisse être réalisée en mode produit (transparence sur le fond matière couleur).

Le fond de l'image avec ombre doit être obligatoirement blanc pour que la fusion soit correcte.

Pour plus de réalisme il est préférable d'utiliser une ombre en quadri et non en niveau de gris.





IMAGES ET AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Usages et mode d'emploi

Les images utilisées par l'Agence BIO (cf. visuels présentés ci-avant) peuvent être mises à disposition sur demande pour la conception de nouveaux visuels dans le cadre de la campagne 2015-2017. Elles ne pourront, en aucun cas. être utilisées (ou cédées à un tiers) à d'autres fins (commerciales ou même non lucratives). Chaque utilisation devra faire l'objet d'une mention de crédit

Le bloc signature et le bandeau institutionnel seront mis à disposition sur demande.

Nouvelles photos

Si vous souhaitez réaliser une photo dans le cadre de cette campagne, voici les quelques indications qu'il sera bon de suivre :

- · Prise de vue sur fond blanc
- · Netteté la plus large possible (pas de profondeur de champs trop courte)
- · Une lumière la plus naturelle possible (neutre) et enveloppante
- · Une gestion des contrastes permettant d'éviter les zones saturées (sans pixel) (blanc surexposé) ou sans nuance de pixel (noir plein)

Dans tous les cas, l'utilisateur s'engage à disposer des droits concernant les photographies utilisées dans le cadre de sa création.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION



Ce formulaire est à retourner à l'Agence BIO avec le projet créatif.

Nom et prénom :	
Structure:	Fonction:
Mail:	Téléphone :
Contexte dans lequel sera utilisée la création visuelle (préciser le type de support, format, quantités envisagées, utilisation prévue (lieu, date, mode de diffusion,) :	
Je soussigné(e) Madame/Monsieurm'engage à respecter scrupuleusement la présente charte graphique et ses règles d'utilisation.	
Date:	
Signature :	
CONTACTS	

Pour toute question et/ou envoi du formulaire de demande d'autorisation :

Service Communication, Agence BIO, 6 rue Lavoisier, 93100 Montreuil-sous-Bois communication@agencebio.org / 01 48 70 48 30

www.agencebio.org

Règles relatives aux messages sanitaires et à la loi Evin

Les outils de communication développés par l'Agence BIO dans le cadre du programme d'information 2015-2017 ont été conçus pour être utilisés sur les lieux de vente (PLV), en restauration hors domicile, lors des foires et salons, dans les classes, lors de rencontres professionnelles, conférences, expositions, portes ouvertes.... sur des documents à destination des journalistes, sur le site Internet de l'Agence BIO et de ses partenaires, ainsi que sur les réseaux sociaux de l'Agence BIO (page Facebook, blog de la Bio. ...).

- · Les visuels ne sont pas prévus en l'état pour une utilisation dans le cadre d'achats d'espace publicitaires (insertion presse, campagne d'affichage etc.).
- Pour toute nouvelle création et utilisation hors du contexte prévu, tout utilisateur devra veiller au respect des règles en matière de messages sanitaires, conformément à l'article 29 de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 (J.O. 11/08/2004).
- · Tout utilisateur devra également veiller au strict respect de la Loi Evin, loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, en cas de référence à une boisson alcoolisée.





















